

Département
Pyrénées Atlantiques
**Commune de
Boucau**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JANVIER 2021



Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

DELIBERATION N° 14

L'an deux mil-vingt-un, le vingt-huit janvier à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 22 janvier 2021

Membres présents : F. GONZALEZ, MJ ROQUES, G. LASSABE, M. EVENE-MATEO, L. GUYONNIE, J.DOS SANTOS, S. DARRIGUES, P. ACEDO, J. DARRIGADE, C. DUFOUR, X. BAYLAC, C. DUPIN, JP CAZAUX, JP ALPHA, C.DOS SANTOS, S. MOREIRA, JM GUTIERREZ, S.PUYO, A.DARTIGUES, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, H.ETCHENIQUE, F.BILLARD, M.BECRET, J.RANCE ;

Membres absents excusés ayant donné procuration : E.SERRES (pouvoir à C.DOS SANTOS) ; G.GALASSO (pouvoir à JM GUTIERREZ) ; K.PERY (pouvoir à M.EVENE)

Secrétaire de séance : C.DOS SANTOS

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle que les marchés de plein air sont des éléments importants de la vie économique et sociale qui jouent un rôle essentiel en matière de commerce de proximité et d'animation commerciale. Il est indispensable de les soutenir sur le territoire.

Chaque Commune possédant un ou plusieurs marchés doit créer obligatoirement une commission composée de membres de l'assemblée délibérante désignés et des représentants d'associations locales.

Elle a un rôle consultatif et formule des recommandations relatives à l'organisation et au bon fonctionnement des marchés. Cette commission est notamment consultée dans le cadre d'une révision ou modification des règlements des marchés de plein air et se réunit à minima une fois par an.

Monsieur Gilles LASSABE invite le conseil municipal à procéder, par vote à main levée, à la désignation des membres du conseil municipal qui siègeront au sein de cette commission :

- . Monsieur Francis GONZALEZ, Président ;
- . Monsieur Gilles LASSABE, adjoint en charge de l'urbanisme, la vie économique et la mobilité ;
- . Madame Marie José ROQUES, adjointe en charge de la culture, animation et loisirs ;

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous-Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication le*

Objet :
**Création de la
commission des
marchés de plein
air**

. Monsieur Christophe MARTIN, conseiller municipal

En outre, la commission est composée de trois membres des organisations professionnelles des commerçants non sédentaires :

. Représentant de « marchés de France » : Monsieur CASTETS Bernard

. Représentants des commerçants : Monsieur Stéphane AUMONT, Monsieur Philippe DARRICAU.

Le Président de cette commission pourra se faire assister par les services municipaux compétents dont la présence est susceptible d'être utile à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour des réunions.

. Les agents de la police municipale faisant fonction de placier ;

. Madame Patricia SALABERRY assurera le secrétariat de la commission.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2224-18 du Code Général des Collectivités territoriales qui instaure la consultation des organisations professionnelles pour la gestion des halles et marchés ;

Vu l'avis de la commission urbanisme, vie économique, mobilité en date du 19 janvier 2021,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Valide la composition de la commission des marchés de plein air.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 29 janvier 2021

Le Maire,

